



Litige entre infirmiere liberale

Par **desantoine**, le **11/06/2009** à **20:40**

Bonjour,

je travaille avec une infirmiere liberale en collaboration depuis 6 mois , elle me reclame a chaque fin de mois une retrocession de 20% sur la totalité des honoraires percus , je voudrai que cela cesse et compte la quitter à la fin du mois , quels sont les risques si je ne la paye plus? sachant que aucun contrat n'a été signé . merci pour votre reponse

Par **lyselianne**, le **01/02/2014** à **11:57**

En association pendant plusieurs années avec 3 IDE et suite à un problème de santé, j'ai demandé une diminution de mon temps de travail, refusé par mes collègues. J'ai donné mon préavis de départ et le rachat de mes parts convenu avec eux. J'ai été en arret jusqu'à la fin du préavis et la remplaçante du cabinet à repris ma tournée.

En cas de non paiement convenu du rachat de mes parts quel est le recours et les instances juridiques à contacter?